

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 31 mars 2025 à 18 heures 30
Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT E S	ABSENT E S	ABSENT E S EXCUSÉ E S
CAILLOT Charles	x		
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre			x
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil municipal du 24 janvier 2025, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h35.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)**
2. **Délibération Affectation de résultat**
3. **Vote du Budget primitif 2025**
4. **Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2025**
5. **Délibération d'attribution d'une subvention au Plan d'eau de Fosse**
6. **Délibération d'attribution d'une subvention au Comité d'animation de Fosse**
7. **Délibération d'attribution d'une subvention à l'AAPPMA**
8. **Délibération d'attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Caudiès-de-Fenouillèdes**
9. **Délibération d'attribution d'une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école de Caudiès-de-Fenouillèdes**
10. **Délibération dissolution du Syndicat Intercommunal pour la maintenance des stations de réémission de Lesquerde**
11. **Délibération portant sur la mise en place d'un contrat prévoyance obligatoire au profit de ses agents et de participer à son financement**
12. **Délibération approuvant le choix du maître d'œuvre par la SPL Perpignan**
13. **Questions diverses (Réunion du 04 avril 2025 Plan Communal de Sauvegarde, ...)**

Le quorum est atteint.

Après avoir été désigné comme secrétaire de séance, Monsieur Pierre LAPRAYE fait signer le bulletin de présence.

1. Approbation du Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace et regroupe à la fois le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

En l'absence du 1^{er} adjoint, Monsieur Pierre LAPRAYE présente le CFU 2024 qui concorde parfaitement avec le compte du comptable.

Recettes de fonctionnement : 183 912,42€

Dépenses de fonctionnement : 87 703,77€

Soit un excédent de 96 208.65€

Recettes d'investissement : 51 961,00€

Dépenses d'investissement : 58 102,87€

Soit un déficit de 6 141,87€

Le montant des restes à réaliser 2024 est de 8 000€ et correspond à l'acompte à verser à la SPL pour les études déjà effectuées sur l'ancien bâtiment HLM.

Résultat du vote : 5 voix pour

2. Délibération affectation de résultat

Le Maire informe les membres du Conseil que suite au déficit d'investissement et aux restes à réaliser de 2024, une affectation de résultat d'un montant de 14 141,87€ est à effectuer à l'article 1068 recettes d'investissement.

Après lecture de la délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Résultat du vote : 6 voix pour

3. Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente la maquette du Budget Primitif 2025.

Le budget est arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 184 746,78 €

Dépenses et recettes d'investissement : 87 858,17 €

Le budget est voté et approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote : 6 voix pour

4. Vote du taux des taxes directes locales 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier le taux des taxes TFB, TFNB et TH n'avait pas été augmenté. Il propose de renouveler l'opération pour 2025 avec les taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : **33,20%**
- Taxe Foncière (non bâti) : **50,26%**
- Taxe d'Habitation : **11,86%**

L'ensemble du Conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer ces taux pour 2025.

Résultat du vote : 6 voix pour

5. Délibération d'attribution d'une subvention au Plan d'eau de Fosse

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes de l'Association du Plan d'eau de Fosse et mis en balance tous les frais afférents à la marche et l'entretien du plan d'eau, vote une fourchette de subvention de 3000 à 9 000€ pour 2025 attribuée à l'Association du Plan d'eau de Fosse.

Résultat du vote : 6 voix pour

6. Délibération d'attribution d'une subvention au Comité d'animation de Fosse

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Comité d'animation de Fosse ainsi que le bilan 2024. Après délibération, l'ensemble du Conseil décide d'accorder une subvention de 2 000€ pour l'année 2025 au Comité d'animation de Fosse.

Résultat du vote : 6 voix pour

7. Délibération d'attribution d'une subvention à l'AAPPMA

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de St Paul de Fenouillet a fait une demande de subvention pour 2025.

Après lecture de la demande, l'ensemble du Conseil décide d'accorder une subvention de 100€ pour l'année 2025 à l'AAPPMA.

Résultat du vote : 6 voix pour

8. Délibération d'attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Caudiès-de-Fenouillèdes

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Caudiès-de-Fenouillèdes ainsi que leur bilan 2024. Après délibération, l'ensemble du Conseil décide de leur accorder une subvention de 200€ pour l'année 2025.

Résultat du vote : 6 voix pour

9. Délibération d'attribution d'une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école de Caudiès-de-Fenouillèdes

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association des parents d'élèves de l'école de Caudiès-de-Fenouillèdes. Après délibération, l'ensemble du Conseil décide de leur accorder une subvention de 300€ pour l'année 2025 qui correspond à 100€ attribués par enfant scolarisé.

Résultat du vote : 6 voix pour

10. Délibération dissolution du Syndicat Intercommunal pour la maintenance des stations de réémission de Lesquerde

Monsieur le Maire rappelle le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la maintenance des stations de réémission de Lesquerde et présente aux membres du Conseil le tableau de répartition transmis par le SITV.

Après avoir pris connaissance des documents, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Résultat du vote : 6 voix pour

11. Délibération portant sur la mise en place d'un contrat prévoyance obligatoire au profit des ses agents et de participer à son financement

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Un projet de contrat prévoyance a été demandé auprès de Groupama et ne concerne uniquement que la secrétaire de mairie pour l'instant.

La commune prendra en charge 100% de la cotisation annuelle demandée qui est de 245,05€.

Résultat du vote : 6 voix pour

12. Délibération approuvant le choix du Maître d'œuvre par la SPL Perpignan

La SPL Perpignan Méditerranée nous a transmis son analyse des offres concernant le marché de la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de l'ancien bâtiment HLM.

Un seul cabinet a déposé sa candidature. Il s'agit de AM Architecte studio dont la proposition s'élève à 32 880,00€ HT pour l'ensemble des études et des demandes administratives à réaliser au cours du projet.

L'ensemble des membres du Conseil approuve la délibération et autorise le maire à signer l'analyse des offres transmise par la SPL.

Résultat du vote : 6 voix pour

13. Questions diverses (Réunion du 04 avril 2025 Plan Communal de Sauvegarde, ...)

▪ Fibre

Certains administrés n'ont pas reçu la demande concernant l'accord de la mise en place du nouveau boîtier fibre sur leur façade. Nous nous rapprocherons de la société concernée pour avoir confirmation qu'il n'y a pas eu d'oublis et que ces demandes ne concernent pas tous les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la fin du conseil municipal a été actée à 20h00.

